Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 12 (1904)
Heft: 5

Artikel: Le dernier maître-autel de la Cathédrale de Lausanne
Autor: Ducrest, François
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-13293

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

cathédrale, on démolit presque entièrement le bâtiment capitulaire. A l'autre extrémité de la place, l'école de dessin, construite pour Louis Arlaud, remplaça une vieille bâtisse. Mais déjà bien avant ce moment, les quelques maisons de la rue Cité-Derrière qui bordaient le mur du cloître avaient enjambé ce mur pour se donner un peu plus d'espace.

En 1816, lors de l'achèvement de la nouvelle place, les maîtres menuisiers Bury et Pittet, propriétaires voisins, achetèrent de l'Etat les portions de terrain non utilisées qui se trouvaient en regard de leurs immeubles du côté du midi. Ils durent les séparer de la voie nouvelle par un mur de cinq pieds d'élévation [1].

C'est ainsi que pour la fin de l'année 1816, l'état de choses actuel fut établi sur l'emplacement de l'antique enclos du monastère de la cathédrale.

Ch. Vuillermet.

LE DERNIER MAITRE-AUTEL DE LA CATHÉDRALE DE LAUSANNE

Le 4 novembre 1461, l'évêque Georges de Saluces mourait à Lausanne, après avoir gouverné pendant plus de vingt ans le diocèse. Dans son testament [2], il faisait un legs de 600 florins, qu'il laissait ses exécuteurs testamentaires libres d'employer à la décoration du maître-autel de la cathédrale ou de l'autel de la chapelle de la Vierge. En quoi devait consister cette décoration, le prélat ne le disait pas, mais

[1] Le propriétaire de la maison qui appartient aujourd'hui à la Loge maçonnique et qui était alors M. Bugnion, céda gracieusement une bande triangulaire de terrain, pour le redressement et l'élargissement de la place à l'est.

[2] Ce testament, encore inédit, est aux archives cantonales vaudoises bailliage de Lausanne, n° 2812.

des indications positives que nous donne le Manual du Chapitre [1] permettent de conclure qu'il dut, avant de mourir, préciser de vive voix ses intentions et engager le Chapitre à constituer avec cette somme un fonds destiné à faire une belle œuvre d'art, un retable d'argent pour le maître-autel [2].

Le Chapitre ne se préoccupa guère de ce legs tout de suite, d'autant plus qu'il ne devait lui être payé que plus tard. En effet, le règlement de la succession testamentaire rencontra de sérieuses difficultés [3], et les exécuteurs ne pouvaient pas facilement verser le montant avant de les avoir aplanies.

Ceci nous explique pourquoi, deux ans environ après la mort du grand évêque, dans sa réunion du 27 août 1463, le Chapitre refusa d'accepter une somme de 200 florins que le chanoine Etienne Garnier, décédé environ un mois auparavant (le 22 juillet) avait léguée en faveur du retable destiné au maître-autel *(pro tabula ficuda pro magno altari)*. Le montant n'était pas suffisant. Et puis, ce retable verrait-il jamais le jour ? Il n'était encore qu'en projet ; aurait-on jamais l'argent nécessaire pour le faire exécuter ? Aussi, sur la proposition du chanoine Pierre Renaud, intendant de la fabrique, on décida de verser la moitié de la somme dans la caisse de fabrique qui avait tant d'œuvres à soutenir, et, d'employer l'autre moitié à fonder un anniversaire pour le donateur et les membres de sa famille. Le chanoine Etienne Garnier le jeune, neveu du testateur, et les deux

[1] Ce *Manuale capituli* du XVe siècle est conservé aux archives de l'évêché de Fribourg. C'est un document important, encore inédit. Il nous a fourni les notes qui constituent le fond de ce travail. Voir les folios suivants : 86 a, 90 b, 134 b, 137 a, 145 a, 145 b, 154 b, 155 b, 156 a, 161 a, 169 a, 169 b. 178 b, 179 a, 180 b, 203 a, 205 a, 231 a, 234 b, 235 b.

[2] Voir aussi la *Chronique de Moudon,* dans le Mémorial de Fribourg, III, 361.

[3] La question de la succession ne reçut une solution définitive qu'en 1472.

exécuteurs testamentaires dom Jean André et dom Girard de la Roche acceptèrent cet arrangement.

Huit mois s'écoulent, pendant lesquels le projet d'exécution du précieux objet d'art fait un pas sérieux. En effet, dans l'assemblée capitulaire du 14 avril 1464, les trois chanoines Antoine Gappet, Jean André et Léopard de Bosco, intendant de la fabrique, ainsi que le bailli épiscopal Antoine d'Illens, sont désignés pour aller visiter la vaisselle d'argent léguée par Mgr de Saluces. Une décision importante est prise ; une partie de cette vaisselle, tout ce qu'on pourra mettre de côté, sera employée à la façon du retable d'argent qui fera l'ornement du maître-autel *(pro tabula argentea fienda)*, et on vendra le reste.

Mais on voulait faire grand, beau et riche. Et les fonds manquaient. Il ne faut donc pas s'étonner si l'on attend quatre ans encore avant de se mettre à l'œuvre. Et puis, il fallait un artiste, un artiste de renom. A Lausanne, il eût été possible de le trouver ; mais il fallait un étranger. On alla le quérir au-delà du Jura, en Bourgogne, à Dijon. Les ducs de Bourgogne étaient tous d'enthousiastes admirateurs et protecteurs des arts.

Il y avait à Dijon une famille d'orfèvres très réputés, les Humbelot. C'est à maître Charles Humbelot que le Chapitre s'adresse. Quand eurent lieu les premiers pourparlers ? Un contrat fut-il conclu tout de suite ? Quelles en furent les conditions ? Le Manual ne le dit pas, mais il semble que l'artiste n'entreprit rien avant les premiers mois de 1469.

En effet, le jour de Noël 1468, maître Humbelot est à Lausanne ; il paraît à la séance du Chapitre et reçoit, pour être employés au coulage du retable, 40 marcs et $^1/_4$ d'once d'argent et deux fois 48 ducats et 16 sols ; le ducat était compté à 27 sols de Lausanne. Sans doute une partie de cette somme était destinée à payer la main-d'œuvre. En présence des chapelains Pierre Ravier et Pierre de Soucens,

et du maître de la monnaie, l'artiste reconnaît avoir reçu ces diverses valeurs.

C'était déjà là une somme importante. Pour la réaliser, il avait fallu vendre ou fondre une partie de la vaisselle de Mgr de Saluces ; l'autre partie, Mgr Barthélemy Chouet, évêque de Nice, administrateur provisoire du diocèse de Lausanne, avait demandé à l'acquérir pour son usage personnel. Le 31 octobre 1468, le Chapitre avait consenti à lui en échanger plusieurs pièces contre quelques lingots et objets d'orfèvrerie hors d'usage, à égalité de prix et de poids *(cambiaretur cum lingotis vel argento rupto in equali liga).*

Sans retard, à Dijon, on se mit à l'œuvre. Quatre mois s'étaient à peine écoulés que l'intendant de la fabrique, le chanoine Jean de Maglans, empêché de se rendre lui-même en Bourgogne pour s'assurer que l'ouvrage était bien en train, y délégua à sa place dom Girard Oddet. Il lui donna pleins pouvoirs pour le règlement des comptes et la conclusion d'un contrat définitif avec l'artiste. Messire Oddet, en présence du bailli Antoine d'Illens et des chapelains Jean Pordolliet et Jacques Trevaux, promit de faire tout son possible. Vers le 20 mai 1469, il se mit en route. Le 9 juin, il était de retour et faisait au Chapitre le récit de son voyage. Les nouvelles données durent être bonnes, car il fut chaudement remercié.

Pendant les six mois qui suivent, les chanoines ne paraissent pas trop se soucier de ce qui se passe dans la cité bourguignonne ; du moins le Manual ne dit rien. Mais voici que le lundi 18 décembre, les exécuteurs testamentaires de Mgr de Saluces annoncent qu'ils ont expédié à Dijon la somme de 120 ducats d'or destinée à payer l'artiste qui fait le retable. L'assemblée capitulaire décide de leur en donner quittance. En même temps, avec le consentement des mêmes exécuteurs, elle décide d'envoyer à l'orfèvre une belle mitre, chargée d'or et de perles, qui a aussi appartenu à cet évêque.

On priera maître Humbelot de la vendre, le plus cher possible, peut-être à l'archevêque de Besançon ou à l'évêque de Châlons, ou à quelque marchand ou orfèvre de sa connaissance. [1]

La mitre fut expédiée. Maître Humbelot écrivit qu'il l'avait reçue, que les 120 ducats lui avaient aussi été remis. Il prit en même temps l'engagement de renvoyer la mitre à Lausanne, aussitôt que le Chapitre la lui redemanderait, soit de ne l'aliéner ni pour peu, ni pour beaucoup, à qui que ce fût, sans l'autorisation expresse de messires les chanoines.

En attendant, les artistes bourguignons travaillaient, fondaient, polissaient, burinaient. Mais la matière première, le métal, ne tarda pas à faire défaut. Averti par une lettre de maître Humbelot, le Chapitre décida de lui envoyer divers bijoux, joyaux et pièces d'argent qui ne pouvaient plus servir. L'expédition en fut confiée aux chanoines Etienne Garnier le jeune, Girard Oddet et à l'intendant de la fabrique. Dom Oddet fut désigné pour aller à Dijon les apporter ; trois hommes à cheval devaient l'escorter. Muni des pleins pouvoirs, il partit, au cœur de l'hiver. On était en effet dans la première quinzaine de janvier 1470. Le 26, les voyageurs étaient rentrés. A la réunion capitulaire de ce jour, dom Oddet racontait qu'il avait pleinement réussi dans sa mission ; les lettres qu'il apportait en faisaient foi. Il avait vu le superbe retable d'argent ; il l'avait touché, palpé, examiné tout à son aise : c'était une merveille.

Pour la mitre, l'orfèvre attendait de nouvelles instructions. Le 12 février, le Chapitre lui écrivit qu'il devait tâcher de la vendre au prix de 550 écus du roi. Si toutefois il ne trouvait point d'amateur pour ce prix, il pouvait descendre jusqu'à 500 écus, mais pas plus bas.

Trois mois après, le 18 mai, maître Humbelot écrivait qu'il

[1] Le Chapitre agit ici tout à fait contrairement à la volonté de Mgr de Saluces, qui, dans son testament, avait expressément défendu de vendre sa mitre et sa crosse.

avait trouvé à vendre la mitre pour 450 écus, rien de plus. Devait-il la livrer ou attendre encore ? Le chanoine Oddet fut chargé de lui répondre que, puisque l'occasion était bonne, il pourrait la céder à ce prix, mais il devait sans retard déclarer avoir reçu cette somme du Chapitre et des exécuteurs du testament épiscopal.

Sans doute, de nouvelles difficultés surgirent, car, quelques semaines plus tard, les chanoines ordonnaient à Léopard de Bosco, intendant de la fabrique, et aux exécuteurs testamentaires, de la laisser au prix de 400 écus seulement. Pourquoi cette diminution ? L'artiste se serait-il réservé 50 écus de commission ? Mystère. Quoi qu'il en soit, le chanoine Jean André convoquait chez lui, le 24 septembre 1470, le bailli noble Antoine d'Illens et l'intendant de la fabrique. Le secrétaire du Chapitre, le notaire Pierre Magnin, rédigeait un acte par lequel la mitre était cédée pour 400 écus du roi. Cette somme devait être déduite de celle que le Chapitre devait encore à l'artiste pour son salaire. La pièce fut signée en présence de deux témoins, les discrets Antoine Oddet et Mermet Paradis, clercs habitant Lausanne.

De son côté, maître Humbelot, qui était venu à Lausanne pour la seconde fois, promit d'employer cette somme à l'avancement du retable qu'il s'engagea d'achever pour le 1er avril suivant, selon la teneur de la convention. Sans doute, les chanoines auraient désiré l'inaugurer avant les prochaines fêtes pascales. Nous verrons qu'il n'en fut rien ; il fallut attendre de longs mois encore.

Le 8 février 1471, l'évêque administrateur, Mgr Barthélemy Chouet, demande à acheter une petite mitre qui a aussi appartenu à Mgr de Saluces. Le Chapitre veut bien y consentir, mais il exige que les orfèvres en fassent une estimation précise. Le maître de la monnaie et un orfèvre sont consultés ; ils disent que la mitre ne vaut pas plus de 16 écus, elle est ancienne, usée et les perles

tombent. Après quelques tergiversations, la mitre est cédée à l'administrateur au prix fixé par les experts. La somme est payée comptant et expédiée sans retard à Dijon.

Il paraît qu'outre le retable on avait commandé à l'artiste dijonnais d'autres importantes pièces d'orfèvrerie pour la cathédrale. En effet, le 9 mars, un important convoi de statues arrive de Dijon : c'étaient celles de Notre-Dame, de l'enfant Jésus, de saint Joseph, d'un évêque, puis le bœuf et l'âne, et enfin une sorte de calvaire avec tête de mort et autres accessoires que le texte du Manual désigne par les mots *terrassia crucis cum capite mortui, et certis pillaribus et aliis peciis maczonerie.* Il y en avait pour la somme et le poids de 63 1/2 marcs d'argent ouvragé et en partie doré. Ces statues étaient-elles destinées à orner le maître-autel ? Le texte ne le dit pas, mais nous ne le pensons pas [1]. On les déposa *in secreto* dans le trésor de la chapelle de Notre-Dame. Conduit par Jean Humbelot, ouvrier au service de l'orfèvre de Dijon et probablement aussi un de ses proches parents, le chariot qui amenait ces précieux objets d'art fut reçu à la porte de la cathédrale par les cinq chanoines Guillaume Mayor, Girard Oddet, Jean André, Léopard de Bosco et le grand-chantre Geoffroy des Arces. En présence du bailli noble Antoine d'Illens, du prêtre Pierre Thélin et du notaire Antoine Oddet, le secrétaire du Chapitre rédigea un acte écrit attestant que toutes les pièces étaient bien arrivées et que tout avait été trouvé en bon état.

Maître Humbelot s'était engagé à terminer le retable pour le 1er avril 1471. Or, le 17 mai, l'ouvrage était loin d'être achevé. Le Chapitre ne l'entendait pas de cette oreille. Ce jour-là (c'était un vendredi), il tient dans la

[1] En effet, le *Trésor de la cathédrale de Lausanne,* par Stammler, cite p. 93, un inventaire du 19 avril 1537, dans lequel nous croyons retrouver, surtout aux numéros 4 et 6, quelques-unes de ces statues ; elles sont décrites isolément, et semblent n'avoir jamais fait partie du retable.

matinée une réunion plénière dans le cloître. En l'absence du prévôt, le grand-chantre Geoffroy des Arces préside ; sont présents les chanoines Pierre Frenier, Humbert Mégeva, Antoine Gappet, Jean André, Etienne Garnier, Humbert de Chevrons (le futur évêque de Tarentaise), Guillaume Mayor, Henri d'Ecublens, Girard Oddet, Othon de Ratis, Jean Besançon et Philippe de Gruffy. Le vénérable corps capitulaire est presque au complet. Il éclate en récriminations violentes contre l'artiste qui ne tient pas ses engagements. Le chanoine Jean Besançon est désigné pour se rendre à Dijon, il ira sommer maître Humbelot d'exhiber sa comptabilité et le menacer de faire restituer tout l'argent qu'il a reçu jusqu'à ce jour, s'il ne promet pas d'observer fidèlement et strictement les conditions de son contrat.

Muni de tous les pouvoirs, dom Besançon partit pour Dijon. Quel fut le résultat de sa mission ? On ne saurait le dire, mais le 21 juin, il faisait rapport au Chapitre. Il avait ramené avec lui l'artiste lui-même. Maître Humbelot avait sans doute tenu à venir en personne, pour la troisième fois, à Lausanne, s'expliquer et rassurer messieurs les chanoines mécontents. Il se présenta au Chapitre en même temps que dom Besançon, mais il fut renvoyé au lendemain.

Le jour suivant, en effet, maître Humbelot reparut devant l'assemblée capitulaire. Les comptes, quittances, reçus, attestations, etc., tout fut soigneusement examiné. Le Manual est ici très sobre de détails et le texte un peu confus. Si j'en saisis bien le sens, il affirme que l'artiste avait reçu au total, dès le commencement, pour le retable, la somme de 142 marcs 4 onces et 21 deniers d'argent [1].

[1] Le texte protocolaire dit : Dni ordinaverunt quod fiat confessio dicto magistro Carolo Umbellot de argento et operagio laborato tabule argentee ad faciendum date eidem, videlicet de 142 marcarum et 4 onciarum et 21 denariorum boni argenti operati, inclusis omnibus redditionibus per eumdem magistrum factis, confessionibusque et quittanciis hucusque factis et expeditis, etc.

Il faut aller jusqu'au 16 novembre 1472 pour trouver une nouvelle mention du retable. Le travail était suspendu dans l'atelier dijonnais, sans doute parce que le Chapitre ne fournissait point d'argent ; et il ne pouvait point en fournir. Les longues négociations [1], pleines d'intrigues, entreprises pour l'élection d'un nouvel évêque, les multiples ambassades envoyées à Rome, au duc et à la duchesse de Savoie, au comte de Romont, aux Etats de Berne et de Fribourg, doûtaient horriblement cher ; et c'est le Chapitre qui en payait presque tous les frais. Il ne faut donc pas trop s'étonner si l'argent faisait défaut pour achever le retable.

Bref, il fallut se résigner à emprunter. Les deux républiques de Berne et de Fribourg avaient, nous ne savons à quel titre, remis aux syndics de l'évêché, c'est-à-dire aux administrateurs du diocèse pendant la vacance du siège épiscopal, une somme d'argent de 21 marcs 4 onces et 60 florins 6 gros, pour être versée dans les coffres de la mense épiscopale. Que fit le Chapitre ? Il leur intima l'ordre formel de lui remettre cet argent à titre de prêt : le cardinal Julien de la Rovère, nommé évêque de Lausanne depuis près de neuf mois, n'avait pas encore pris possession de son siège ; l'administrateur qui devait le remplacer n'était pas encore désigné, parce qu'on ne parvenait pas à tomber d'accord sur le choix du candidat ; la mense épiscopale ne devait donc pas être en souffrance et les syndics pouvaient faire ce prêt sans aucun inconvénient. Du reste, ce ne serait pas pour longtemps, disaient les chanoines, et ils s'engageaient, sous l'expresse obligation de tous les biens capitulaires et de leur fortune personnelle, à rendre ce montant au bout de quatre mois, pour le jour de la fête de l'Annonciation de Notre-Dame, le 25 mars 1473 [2].

[1] Voir toute l'histoire de ces démarches et négociations dans *Histoire du diocèse de Lausanne,* par le P. Schmitt. II, p. 200-210.

[2] Le *Manuale* ne dit pas si la somme fut rendue à cette date.

La somme fut versée ; le secrétaire du Chapitre en rédigea un acte de reconnaissance en bonne et due forme, le 16 novembre 1472. Elle fut sans doute expédiée sans retard à Dijon. Ce nouvel appoint permit sûrement à l'orfèvre de reprendre le travail interrompu. Il allait cette fois pouvoir le terminer.

Mais à l'orfèvre allait succéder le peintre, et le peintre fut encore un artiste habitant Dijon, maître Spicre (probablement Pierre). Le jeudi 4 mars 1473, il se présente devant le Chapitre et s'engage, sous la foi du serment, à faire au retable toutes les peintures nécessaires. Il y mettra tous ses soins ; il fera beau et riche, le plus beau, le plus riche possible ; il peindra le retable à l'intérieur et à l'extérieur, tout comme messires les chanoines lui diront de faire. Il est prêt également à suivre les conseils et les directions que peuvent lui donner d'autres peintres habiles et expérimentés. Il n'emploiera que les couleurs les plus fines et les plus rares, l'or, l'azur, etc., et autres nécessaires.[1] A la St-Michel prochaine (29 septembre), le travail sera terminé. Il demande comme salaire 50 écus de Savoie, un muid de froment et un muid de vin. Le Chapitre consent volontiers à les lui accorder, et le contrat est signé en présence du maître organiste Jean Chesley, et de maître Charles Humbelot lui-même, qui a tenu à faire pour la quatrième fois le voyage de Lausanne pour donner les explications nécessaires.

Enfin, l'œuvre allait être achevée. Cependant, le 22 mars, le Chapitre envoya encore à Dijon pour la terminer deux

[1] D'après Vasari, les couleurs or et azur étaient celles que préféraient le pape régnant Sixte IV (1471-84).

Lorsqu'il s'agit de décerner le premier prix à un des peintres qui avaient décoré les parois de la chapelle Sixtine (Botticelli, le Pérugin, Signorelli, Ghirlandajo, Cosimo Romelli), il l'attribua au plus médiocre des concurrents, soit à Cosimo Romelli, parce qu'il avait précisément employé ces deux couleurs. Il est intéressant de rapprocher ce fait de la préférence marquée pour ces deux couleurs par les chanoines de Lausanne en 1473. Peut-être voulaient-ils par cette attention faire plaisir à leur nouvel évêque le cardinal Julien de la Rovère, qui était neveu du pape.

(Note de M. de Mandach, Genève).

pièces de valeur, un cœur d'argent pesant 3 marcs et portant les armes de Mgr Jean de Compeys, évêque de Lausanne [1], et un tibia d'argent, du poids de 6 marcs et 5 onces, qui se trouvait dans la chapelle de Notre-Dame [2].

C'est ici la dernière mention qui soit faite de la précieuse pièce artistique dans le Manual [3]. Nous ignorons à quelle époque elle fut amenée à Lausanne. Mais comme le texte protocolaire nous dit qu'en mars 1473 elle était presque terminée, et que le peintre Spicre avait promis d'achever son travail pour la fin de septembre de cette même année, il est permis de supposer qu'elle fut placée au chœur de la cathédrale en automne 1473. Nous ignorons de même ses dimensions, les sujets représentés par les artistes, les cérémonies qui durent avoir lieu lors de son inauguration à la cathédrale.

Il est cependant une expression qu'il importe de bien remarquer dans le contrat passé entre le peintre et le Chapitre. L'artiste promet de peindre le retable à l'intérieur et à l'extérieur (*(pingere intus et exterius)*. D'un autre côté, l'inventaire du trésor de la cathédrale fait pour les Bernois en septembre 1536 dit que le retable était *garni d'argent à l'intérieur*, *sans images*, *avec des portes peintes en dedans et en dehors* [4]. Il devait donc présenter la forme d'un triptyque. Il n'est pas possible d'en dire davantage.

[1] Le texte protocolaire est ici évidemment faux. Jean de Compeys n'a jamais été évêque de Lausanne. Il était, depuis le 29 novembre 1468 évêque de Turin d'où il fut transféré en 1482, à Genève, et de là, au bout de deux ans, en Tarentaise où il mourut le 24 avril 1492. Tout au plus fut-il nommé pendant quelques mois administrateur de l'évêché de Lausanne par le nouvel évêque le cardinal Julien. Il fit à Lausanne plus d'un séjour.

[2] C'était sans doute un ex-voto offert à la sainte Vierge en reconnaissance d'une grâce ou guérison obtenue. Il se peut que ce soit le tibia d'argent donné par le sire Hugues de Châlons, et qui se trouve dans l'inventaire fait en 1441 de la chapelle de Notre-Dame, inventaire qui est publié dans l'ouvrage de M. Stammler : le *Trésor de la cathédrale*, p. 47, n° 23.

[3] Le *Manuale* a malheureusement des lacunes, surtout pour la période 1474-76.

[4] Stammler, le *Trésor de la cathédrale de Lausanne*, p. 83 (n° 82).

Cette riche œuvre d'art, qui avait coûté près de six années de travail et la somme approximative de 35 à 38,000 francs, fut enlevée par les Bernois peu après la conquête de 1536. Dans une liste, faite le 7 juin 1537, des objets d'or et d'argent amenés à Berne depuis le pays de Vaud, on trouve en tête l'indication du retable d'argent. Avec les images et tous les accessoires, le poids du métal était de 260 marcs 8 loth.

Si l'on estime à 200 francs environ, monnaie actuelle, la valeur du marc d'argent, on comprend cette exclamation de Bernard Tillmann, maître de la monnaie de Berne : *Gott sei lob !* Dieu soit loué ! [1]

LES DEUX ARTISTES HUMBELOT ET SPICRE [2]

Les Humbelot étaient bien connus à Dijon comme orfèvres. Dans les statuts des orfèvres dijonnais de 1443 figure déjà un *Bernard* Humbelot, demeurant près de la porte aux Lions, c'est-à-dire entre le palais ducal et l'église de Notre-Dame [3]. Il fournit, en 1449, un gobelet d'argent doré dont le duc Philippe-le-Bon fait présent à Huguote, femme de son conseiller Henri Zwolez[4]. *Charles* Humbelot figure dans les rôles d'impôts de 1456 comme orfèvre, habitant près de St-Médard [5]. *Bernard* figure parmi les jurés des orfèvres en 1457. En 1469, le 28 avril, il reçoit la somme de 24

[1] Stammler, le *Trésor*, p. 100. Comme nous l'avons déjà dit, la plus part des statues mentionnées plus haut comme venant de Dijon se retrouvent dans ces mêmes inventaires. Elles avaient coûté 63 marcs, environ 12,000 fr., monnaie actuelle.

Quant à la table du maître-autel de Lausanne, c'est probablement celle qui se trouve actuellement à la collégiale (Münster) de Berne. Voir à ce sujet Stammler, le *Trésor de la cathédrale*, p. 268, qui nous raconte quand et comment elle fut transportée à Berne.

[2] Les notes qui suivent sont dues à l'obligeance de M. Charles Oursel, archiviste de la ville de Dijon, qui a bien voulu faire de laborieuses recherches dans les archives municipales et départementales de Dijon et à qui j'exprime ici ma plus vive reconnaissance.

[3] Clément-Janin, *Les orfèvres dijonnais*, Dijon, 1889, p. 21-22 et 26-27. Ce Bernard Humbelot est peut-être le père de Charles et de Bernard Humbelot qu'on retrouve plus tard, mais il n'est pas impossible qu'il n'y ait eu qu'un seul Bernard Humbelot. — Les statuts des orfèvres dijonnais ont été publiés par M. J. Garnier, à Dijon, en 1889, dans son ouvrage : *Les anciens orfèvres dijonnais*, in 8°.

[4] Archives municipales, L. 156, f° 68 v°.

[5] » » M. 423, f° 2.

francs pour la vente d'une coupe d'argent doré dont les échevins et conseillers de Dijon font présent à Philippe Bonne, fille de Jacques Bonne, écuyer et mayeur de la ville, à l'occasion de son mariage avec Guillaume de Marbœuf [1].

Dans les rôles d'impôts de 1470, on trouve *Charles* et *Bernard* Humbelot, orfèvres, près de la Porte aux Lions [2]. Ils étaient probablement frères ou cousins, bien qu'un des passages suivants, tiré de Monget, semble indiquer que *Charles* et *Bernard* H. soient un même personnage. C'est Charles qui exécuta le retable de Lausanne.

En juin 1471, *Bernard* Humbelot paie au receveur la somme de 30 l. tournois au nom de Guillaume de Bauffremont. Cette somme, qui n'est pas effectivement versée, est déduite au dit Bernard de la somme de 447 l. 11 s. 5 d. que la ville lui doit pour deux pots d'argent « verés et goderonnés » du poids de 42 marcs 5 onces, que le maire et les échevins se proposaient d'offrir au duc Charles lors de sa prochaine venue [3].

D'après M. C. Monget [4], les deux Humbelot exécutèrent aussi divers travaux pour la chartreuse de Dijon. Ainsi *Bernard* H. orfèvre, et Roland Aubry, plombeur, fournissent, le 3 juin 1467, 143 livres de plomb pour sceller les dalles de marbre noir qui forment la salle funéraire du tombeau de Jean-sans-Peur. En juillet 1469, on rehausse de dorure les angelots de la galerie d'albâtre qui supporte la table funéraire. *Charles* Humbelot, *dit Bernard*, orfèvre, reçoit 20 écus d'or pour faire la dorure en or fin de 56 petites ailes d'anges qui entourent la sépulture. Ce travail étant défectueux, Charles Humbelot est condamné à donner un calice d'argent pour la chapelle de la chambre des Comptes, ce qu'il fait. En 1470, Bernard Humbelot dore en or fin les 429 lettres de cuivre qui forment l'épitaphe du tombeau [5].

Charles Humbelot est encore mentionné parmi les jurés des orfèvres dijonnais en 1487 [6].

Il existait à Dijon deux artistes du nom de Spicre ou Spic, *Guillaume* ou *Guillemin*, et *Pierre*.

Guillaume est mentionné dans les rôles d'impôts de 1456 et

[1] Archives municipales, M. 71, f° 107.

[2] » » L. 130, f° 170.

[3] » » M. 73, f° 57, f° 82. Voir aussi I, 6.

[4] La *Chartreuse de Dijon*, t. II (1901), p. 135, 149, 151.

[5] Ces notes de Monget sont tirées des archives de la Côte-d'Or, B. 1757, f° 168 v°; B. 1760, f° 138; B. 4512, f° 17; it. compte de Jehan Vurry, 1475, Ms n° 138; compte de Hugues de Faletans, ms n° 138.

[6] Arch. municip. M. 430.

1462 comme peintre, habitant près St-Médard [1]. Il est cité également plusieurs fois, de 1450 à 1476, comme l'un des trois jurés des verriers et peintres de Dijon[2] sous le nom de « Guillaume Sepicre ». Il semble avoir été assez pauvre. En effet, le 22 déc. 1455, le conseil lui fait une remise partielle de son impôt, parce qu'il n'a « héritaige quelconque et si est chargié de femme et de cinq petits enfants ». De même le 23 juillet 1464, parce qu'il est « chargié de femme et de six petits enfants et si n'a héritaige quelconque senon la maison où il demeure, qui doit aux religieux de St-Etienne IX fr. de cense, et son mestier est de petit gain dans la plus part du temps, il ne trouve qui le mecte au besoigne, et a grant peine de trouver manière de gaingnier la vie de lui, sa dite femme et petits enffans. » Nouvelle requête et nouvelle remise partielle de l'impôt en novembre 1470, « ...veu que au dict Dijon ne ailleurs il n'a rentes, revenues ne heritaiges et que plus est il est homme fort débilité de sa personne et passioné de goute et d'autres maladies et aussi est fort chargié de femme et d'enfants [3] ».

Dans le compte des dépenses du service funèbre célébré à l'église des Frères-Prêcheurs pour Philippe-le-Bon les 5 et 6 juillet 1467, il est dit. « A Jehan Changenet, Guillaume Spic et maistre Adam, peintres, IX fr. d[emi] tant pour avoir noirci la d. chappelle ensemble les chevilles et escouelles de couleur et destempre, comme pour XVIII grans blaisons des armes de mond. s^r^, du pour chacun de cinq gros mis tant sur et à l'entour de la d. représentation que sur le grand altel, et ès pans du dit cuer de la d. esglise qui estaient tendus de draps noirs, et aux portaulx d'icelle esglise, et pour XXIIII autres petis blasons actachiez es XXIII grandes torches qui ont esté alumés à l'entour de la d. représentation, chacun au feur de 1 gros [4]»

Dans les statuts des peintres verriers de Dijon du 6 octobre 1466, on relève à la fin le nom de Guillemin Spicre, peintre [5].

Dans son histoire de la *Chartreuse de Dijon*, M. Monget nous apprend que Guillemin Spic succéda comme « peintre et verrier » de Philippe-le-Bon à Thierry Esperlan, par lettres patentes de 1454 [6]. Il se démit de ses fonctions en faveur de Thibault La

[1] Archiv. municip. L. 156, f° 68 ; L. 730, f° 19.

[2] » » M. 421, f° 2, etc. ; — 422, 423, 424, 426.

[3] » » L. 650, 653, 657.

[4] » » M. 71, f° 44 v°. — Item, liasse I, 45.

[5] » » G. 3, f° 47 et 49. Ces statuts sont publiés dans les « Archives historiques, artistiques et littéraires », t. I (1890), p. 315, par B. Probst.

[6] La *Chartreuse de Dijon*, t. II, p. 81. — Archives de la Côte d'Or, B. 4502 bis, f° 55.

Leurre qui lui succéda le 26 février 1468. Cependant, en 1469, il fut chargé de peindre des accessoires en bois pour l'entrée de Charles-le-Téméraire à Dijon, entrée qui n'eut lieu que le 23 janvier 1474 [1].

Quant à *Pierre Spic* ou *Spicre*, il était peut-être le fils de Guillaume. En 1477, il était l'un des jurés pour les verriers et peintres [2]. Le 13 septembre 1474, le chapitre de la collégiale Notre-Dame de Beaune passait un marché avec lui ; il devait fournir des modèles de tapisserie peints sur toile, représentant l'histoire de la Vierge, et figurant en outre le donateur, le cardinal Jean Rolin, évêque d'Autun et archidiacre de Notre-Dame [3].

C'est probablement maître *Pierre Spicre* et non Guillaume qui fit des peintures au retable de la cathédrale, car, en 1472, d'après les documents cités, Guillaume était vieux et malade ; et il semble assez difficile qu'il ait pu entreprendre cette année-là le voyage de Lausanne.

François Ducrest.

LE SÉNAT HELVÉTIQUE A LA CATHÉDRALE DE LAUSANNE

le dimanche 3 octobre 1802

Dans son numéro du 5 octobre 1802, le *Nouvelliste vaudois* publiait l'entrefilet que voici : « Dimanche 3 octobre, après le sermon, le citoyen Jaccottet a été appelé, en l'honneur des membres catholiques du gouvernement central, à célébrer la messe dans notre église cathédrale. Cela ne s'était jamais vu depuis 1536. »

[1] Id. p. 147. — Arch. municip. L. 413 f° 216 ; et I, 6.
La relation de cette entrée, avec les textes qui la concernent, a été publiée dans les *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1902.

[2] Archives municip. M. 427, f° 2.

[3] Les tapisseries ne furent pas exécutées, mais plus tard l'archidiacre Hugues Le Coq, reprit le projet, et il figure, en 1500, avec ses armes, sur la fameuse histoire de la Vierge, tapisserie de N.-D. de Beaune ; on s'inspira sans doute, du moins en partie, des dessins de Pierre Spicre. Voir sur ce marché une communication de M. J. Garnier, archiviste départemental, dans *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. XIII, p. CIX. M. Garnier pense que le nom véritable est sans doute Spicker, et que le peintre était originaire des Pays-Bas.